

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 14/pfd/588011
N/réf. : GM/AH/SJN-2.117/s.600_CT
Annexe : 1 dossier
+ notice inventaire du patrimoine architectural de Sint-Josse

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue de la Poste, 37 / rue Saint-François, 57. Pose d'une isolation et d'un bardage sur les pignons aveugles de l'immeuble.
Dossier traité par D. Gustin

En réponse à votre courrier du 25/01/2017 sous référence, réceptionné le 26/01/2017, le dossier mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande concerne un immeuble à appartements de style Art Déco construit en 1932 pour le compte des Habitations à bon marché. Il se situe dans la zone de protection des Bains de Saint-Josse - monument classé - et est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de Saint-Josse-ten-Noode. Les interventions proposées consistent en la pose d'une isolation et d'un nouveau bardage sur les pignons aveugles latéraux de l'immeuble.

Le projet ne porte ni atteinte au bien protégé situé à proximité directe, ni à sa zone de protection : il n'appelle donc pas de remarques particulières sur le plan patrimonial. La CRMS recommande dès lors de se conformer aux prescriptions urbanistiques en vigueur et d'effectuer les travaux selon les règles de l'art tout en respectant les caractéristiques intrinsèques de ce patrimoine, décrites dans l'inventaire (voir notice en annexe).

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : I. Leroy
BDU-DU : D. Gustin